

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Développement du réseau de transports en commun - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de communauté a validé le 23 juin 2006 un schéma directeur d'amélioration de la desserte en transports en commun qui prévoit, entre autres, l'extension du réseau de TCSP (Transports en Commun en Site Propre).

Par délibération du 27 avril 2007, vous avez adopté les mesures suivantes de mise en œuvre de ce schéma directeur :

1.1 Lancement des études pour la réalisation de corridors de TCSP

Etudes opérationnelles pour les extensions du réseau de tramway suivantes :

- création de la ligne D du tramway, en examinant les différentes options de tracé d'un premier tronçon entre le centre de Bordeaux et les boulevards, incluant les différentes possibilités de franchissement des boulevards (environ 1,8 km). Lancement des études opérationnelles de deux branches, d'une part, des boulevards jusqu'au carrefour de Cantinolle en limite d'Eysines et Le Taillan-Médoc et, d'autre part, des boulevards jusqu'au carrefour Jean Mermoz en limite d'Eysines et Le Haillan, en desservant la mairie de Bordeaux Caudéran. Cette dernière branche a vocation à desservir la commune de Saint-Médard-en-Jalles ;
- prolongement de la ligne A jusqu'à Mérignac-les-Pins et la rocade (3,1 km) ;
- prolongement de la ligne B jusqu'au carrefour de l'Alouette (3,6 km) en desservant les sites hospitaliers du Haut-Levêque et de Xavier Arnoz et la gare de l'Alouette ;
- prolongement de la ligne B jusqu'au pôle d'activité de Bordeaux-Nord (1,0 km) ;
- prolongement de la ligne C vers le sud jusqu'au futur lycée Terre Sud (3,8 km) et extension jusqu'à la rocade ;
- prolongement de la ligne C vers le nord jusqu'au parc des Expositions (3,7 km).

Etudes de définition de desserte en TCSP :

- extension du corridor de la ligne A vers les centres-villes de Bassens et de Carbon-Blanc ;
- de Villenave d'Ornon par la ligne C et création d'un parc-relais en franchissant la rocade ;
- de l'aéroport en connexion avec la ligne A. Ce corridor pourrait être exploité par une navette bus au moins en première phase.

1.2 Lancement d'une étude de faisabilité pour un tram-train reliant le Médoc et la rive droite

Etude de faisabilité portant sur une ligne de tram-train (inscrite au Contrat de Projets Etat-Région) pour la circulation de tramways de l'agglomération bordelaise vers les communes de Bruges, Blanquefort et Parempuyre, pouvant relier à terme la rive droite en empruntant le pont Bacalan-Bastide.

1.3 Réduction des coûts d'investissement, de maintenance et d'exploitation du tramway

Les coûts du tramway seront réduits tant pour l'investissement (-40 %) que pour son exploitation et sa maintenance. Il s'agit de faire simple et efficace, tout en préservant les performances et l'esthétique, en adoptant des mesures telles que :

- l'optimisation des tracés et l'allongement des distances entre stations, ce qui permet aussi d'améliorer la vitesse commerciale ;
- la simplification de la conception des plateformes ;
- la limitation au strict nécessaire des infrastructures et des aménagements urbains d'accompagnement ;
- la simplification des ouvrages d'art et des parcs-relais ;
- le recours à une voie unique là où cela est possible.

Il est également proposé de renoncer à l'extension de certains dispositifs onéreux, ou qui renchérissent les coûts d'exploitation, tels que l'alimentation par le sol, les revêtements de voie engazonnés et les lisses métalliques.

1.4 Lancement d'études complémentaires

Etudes de faisabilité de TCSP complémentaires concernant les dessertes de la rive droite (liaison Cracovie-pont Bacalan-pôle intermodal Cenon Pont-Rouge, Bastide, Floirac) et de Gradignan.

1.5 Prise en compte des axes identifiés dans les grandes opérations d'aménagement

Pour anticiper la réalisation ultérieure d'axes de TCSP et de parcs-relais, il est demandé d'inscrire dans toutes les opérations d'aménagement importantes la réservation des emprises nécessaires.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- rééquilibrer la répartition entre les différents modes de déplacements en faisant croître la part des transports en commun et des déplacements doux (marche à pied, vélo) et en diminuant la part de la voiture, contribuant ainsi à la diminution de la production des gaz à effet de serre ;
- améliorer la desserte du territoire :
 - en confortant la solidarité d'agglomération, par le développement d'un réseau de transport en commun attractif et performant ;
 - en assurant l'interconnexion de l'ensemble des modes de transports (trains, tramways, bus et autocars) ainsi que la complémentarité avec les modes de déplacement doux ;
- permettre à chacun de mieux maîtriser ses temps de déplacements, en améliorant les performances du système en termes de régularité et de fréquence, contribuant ainsi à l'attractivité de l'économie locale ;
- favoriser l'émergence d'une ville de proximité par la structuration des territoires et la consolidation des pôles urbains situés le long d'axes forts.

C'est dans ce sens que sont lancées les études sus-indiquées.

Les premiers maîtres d'œuvre, chargés des études opérationnelles pour la réalisation d'extensions du réseau de tramway seront désignés dans le courant du mois de juillet 2008. Aussi, vous est-il proposé, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'urbanisme, d'ouvrir la concertation préalable qui sera poursuivie tout au long du déroulement des études.

Celle-ci doit associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées, dans la mesure où ces projets sont susceptibles de modifier le cadre de vie ou l'activité économique sur la Communauté urbaine. Cette concertation se déroulera simultanément sur les 27 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Par ailleurs, il est envisagé de mener un débat public relatif à l'organisation de l'ensemble des modes de déplacement dans l'agglomération à partir de l'automne 2008.

Les modalités de la concertation :

Dépôt d'un registre et du dossier de présentation dans chacune des 27 Communes membres et au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux où ils peuvent être consultés

par le public aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations et suggestions de la population.

En complément, cette concertation sera également effectuée par les autres voies de communication usuelles, notamment par le biais d'expositions et de réunions publiques.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération dans chacune des 27 Communes membres et au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, la publicité de cette concertation, tant pour le lancement que pour l'achèvement, sera réalisée par insertion dans deux journaux locaux ainsi que, le cas échéant, dans les journaux municipaux.

Par ailleurs, le public pourra avoir accès aux informations mises à sa disposition sur le site internet de la Communauté urbaine. Il pourra ainsi, en toute connaissance de cause, faire connaître ses attentes, ses questions et ses observations en tant qu'habitant ou acteur économique, sur les registres visés ci-dessus.

Les études seront versées au dossier de concertation au fur et à mesure de leur réalisation, et le public en sera informé par voie de presse.

Calendrier prévisionnel :

- Avril/mai 2008 : ouverture de la concertation en accord avec les mairies.
- Juillet 2008 : désignation des premiers maîtres d'œuvre.
- Juillet 2008/juillet 2009 : études préliminaires et d'avant-projets des extensions du tramway.
- Mi-2009 : premiers dossiers d'enquêtes préalables à la DUP et saisines du Préfet.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les objectifs tels que définis dans le présent rapport ;
- décider d'ouvrir la concertation préalable sur le développement du réseau de transports en commun, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'urbanisme sur les bases ci-dessus évoquées ;
- en arrêter les modalités comme énoncé ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président à mettre en place ladite concertation en accord avec les communes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Les élus bordelais du groupe Communauté d'Avenir s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 11 MARS 2008

M. PIERRE BRANA